

# SECTION 1: INTRODUCTION À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

## Objectifs généraux

- Initier les élèves à la Convention.
- Présenter les notions de justice et d'équité.
- Prendre connaissance des droits des enfants.

# ACTIVITÉ 1 – LE DROIT À QUOI?

## Objectifs d'apprentissage

- Initier les élèves à la Convention.
- Acquérir une compréhension des droits et responsabilités en vertu de la Convention.

## Matériel

- Le document *La Convention en langage clair et simple* (un exemplaire par élève) (annexe A). Le texte complet est disponible au [http://globalclassroom.unicef.ca/fr/resources/other\\_resources.htm](http://globalclassroom.unicef.ca/fr/resources/other_resources.htm).

## Déroulement

1. Présentez le concept des droits de l'enfant aux élèves et demandez à la classe de faire une liste, dans le cadre d'une séance de remue-méninges, des droits que les enfants devraient avoir selon eux.
2. Distribuez des exemplaires du document *La Convention en langage clair et simple*.
3. En petits groupes, demandez aux élèves de comparer leur liste à la Convention.

## Discussion

1. Quelles sont les différences entre votre liste et la Convention?
2. Quels droits étaient similaires? Quels droits étaient différents?
3. Y a-t-il certains droits dans la Convention avec lesquels vous n'êtes pas d'accord?



© UNICEF/NYHQ2008-0660/Ayano Sato

## ACTIVITÉ 2 – DROITS, DÉSIRS ET BESOINS

### Objectifs d'apprentissage

- Aider les élèves à faire la distinction entre les désirs et les besoins.
- Présenter l'idée selon laquelle les besoins de base peuvent être considérés des droits.

### Matériel

- Un paquet de cartes *Droits, désirs et besoins* pour chaque paire d'élèves
- Cartes vierges

### Déroulement

1. Demandez aux élèves de se placer en équipe de deux et donnez à chaque groupe un paquet de cartes *Droits, désirs et besoins* découpées en cartes individuelles.
2. Demandez aux élèves d'imaginer qu'un nouveau gouvernement est en train d'être établi dans leur village ou leur ville. Ce gouvernement veut donner à tous les jeunes les choses de base qu'ils veulent et les choses de base dont ils ont besoin. Les cartes représentent la liste des désirs et des besoins, tels qu'établis par les élus. Les élus aimeraient que les jeunes ajoutent tout désir ou besoin manquant. Demandez aux équipes de deux d'écrire quatre besoins ou désirs supplémentaires sur les cartes vierges.
3. Annoncez au groupe que le nouveau gouvernement a déterminé que, pour des raisons politiques et économiques, il peut fournir aux jeunes seulement 16 des besoins et désirs indiqués sur la liste, et non les 24 besoins et désirs initialement promis. Demandez aux équipes de deux de décider quels sont les huit besoins ou désirs qu'ils sont prêts à laisser tomber.
4. Lorsque toutes les équipes de deux ont terminé la troisième étape, annoncez que le gouvernement doit encore réduire ce qu'il peut fournir aux jeunes. Demandez aux équipes d'éliminer huit autres besoins ou désirs.

### Discussion

1. Quels besoins ou désirs ont été éliminés le plus fréquemment dans la première ronde? Pourquoi?
2. La deuxième ronde d'élimination a-t-elle été plus difficile que la première? Pourquoi?
3. Y a-t-il eu des désaccords quant aux besoins ou désirs à laisser tomber? Lesquels ont causé des désaccords? Pourquoi?
4. Quelle est la différence entre les désirs et les besoins? Quelles demandes étaient des désirs et lesquelles étaient des besoins?
5. Les désirs et les besoins diffèrent-ils d'une personne à l'autre? Pourquoi oui ou pourquoi non?
6. Les désirs et les besoins diffèrent-ils entre les groupes culturels? Pourquoi oui ou pourquoi non?

### Extension

1. Demandez aux élèves de dresser la liste des cinq droits et des cinq désirs les plus importants pour eux. En vous rapportant à la Convention, demandez aux élèves d'examiner leur liste et de déterminer quels sont les besoins ou désirs sur leur liste que l'on retrouve dans la Convention.
2. Demandez aux élèves de trouver et d'étudier un reportage local, national ou international qui porte sur une question générale en matière de droits de la personne ou qui porte sur une question relative aux droits de l'enfant en particulier. De quels droits discute-t-on dans le reportage? S'agit-il d'une situation où des droits ont été violés? Si oui, comment? Des mesures ont-elles été prises pour s'assurer que ces droits sont respectés? Si oui, quelles mesures a-t-on prises?

## CARTES DROITS, DÉSIRS ET BESOINS



Un logement convenable



Des vêtements à la mode



Des voyages



Des aliments nutritifs



La protection contre les mauvais traitements et la négligence



Une éducation

## CARTES DROITS, DÉSIRS ET BESOINS



De l'air pur



Un baladeur



Des hamburgers et des frites



Jouer et avoir des loisirs



Un téléviseur



La possibilité d'avoir ta propre culture, de parler ta langue et de pratiquer ta religion

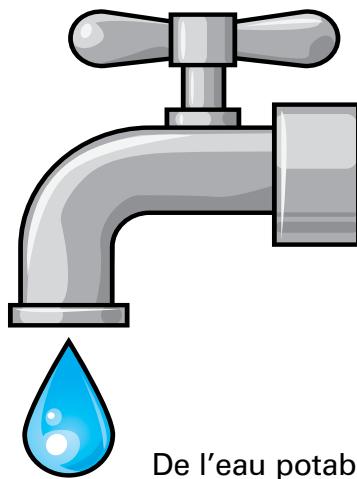
## CARTES DROITS, DÉSIRS ET BESOINS



La possibilité d'exprimer tes idées



De l'argent à dépenser



De l'eau potable



Ta chambre



Un ordinateur



Un traitement équitable et la protection contre la discrimination



## CARTES DROITS, DÉSIRS ET BESOINS



# ACTIVITÉ 3 – TRAVAILLER AVEC LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

## Objectifs d'apprentissage

- Encourager les élèves à examiner les articles de la Convention en profondeur et à réfléchir sur les différents types de droits dont traite la Convention.

## Matériel

- Cartes sur la Convention (une carte par élève)
- Exemplaire de *La Convention en langage clair et simple* (un exemplaire par élève) (Annexe A). Le texte complet est disponible au [http://globalclassroom.unicef.ca/fr/resources/other\\_resources.htm](http://globalclassroom.unicef.ca/fr/resources/other_resources.htm)
- Exemplaires de *Comprendre les droits de l'enfant* (Annexe B)
- Ciseaux
- Ruban adhésif
- Papier tableau

## Déroulement

### 1<sup>re</sup> partie

- Découpez les cartes sur la Convention et distribuez-en une à chaque membre du groupe. Si le groupe comprend plus de 42 élèves, certains élèves peuvent travailler en équipe de deux. Si le groupe est plus petit, éliminez le nombre de cartes approprié. Assurez-vous que les élèves ont lu et compris leur carte.
- Demandez aux élèves de se lever, de se déplacer dans la salle et de rencontrer les autres participants. Ce faisant, les élèves doivent expliquer aux autres le droit qui est inscrit sur leurs cartes. Si les élèves croient que leurs cartes ont quelque chose en commun ou qu'elles vont ensemble, ils doivent se mettre en groupe.

- Les élèves doivent continuer à se déplacer dans la salle tout en ajoutant des personnes supplémentaires à leur groupe s'ils croient que leurs cartes décrivent un droit similaire.
- Au fur et à mesure que l'activité avance, les élèves peuvent changer de groupe alors que leur réflexion sur les catégories de droits dont traite la Convention se cristallise. Certains élèves pourraient se retrouver « seuls » et n'appartenir à aucun groupe. Encouragez la discussion et la négociation. Soulignez qu'il n'y a pas de bonne réponse à cette activité.
- Une fois que les groupes ont terminé et qu'il n'y a plus de déplacements dans la salle, demandez à chaque groupe de s'entendre sur un nom pour le groupe, comme « santé », « éducation », etc.
- Demandez aux groupes de s'asseoir ensemble. Puis, demandez à chaque groupe de dire son nom et de résumer les articles qui font partie de cette catégorie.

### 2<sup>e</sup> partie

- Demandez aux élèves de lire le document *Comprendre les droits des enfants*.
- En groupe-classe, discutez des groupes d'articles suivants dans la Convention : survie, développement, protection et participation. Demandez aux élèves de discuter de ce que les enfants ont besoin pour survivre, de ce qu'ils ont besoin pour se développer, de la raison pour laquelle ils ont besoin de protection et de qui il faut les protéger, et de la raison pour laquelle ils ont besoin de participer. Discutez de certaines raisons pour lesquelles les droits de certains enfants dans le monde ne sont pas respectés (p. ex. pauvreté, guerre, discrimination raciale, géographie, inégalité des sexes, etc.).

# ACTIVITÉ 3 – TRAVAILLER AVEC LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

3. Écrivez les en-têtes suivants sur quatre morceaux de papier tableau : « Droit à la survie », « Droit au développement », « Droit à la protection », « Droit à la participation » et collez une page à chaque coin de la salle.
4. Demandez aux élèves de revoir la carte sur la Convention qu'ils ont utilisée dans l'activité précédente en gardant à l'esprit ces quatre catégories. Donnez aux élèves quelques minutes pour se déplacer vers le coin de la salle qui représente le mieux la catégorie à laquelle appartiennent leurs droits.
5. Une fois que les élèves ont formé des groupes avec tous les droits dans leur catégorie, demandez-leur de discuter des droits et de les placer en ordre de priorité.
6. Demandez aux élèves de coller leur carte Convention sur le papier tableau qui comporte l'en-tête approprié tout en s'assurant de garder l'ordre de priorité établi dans leur groupe.
7. Demandez à chaque groupe de résumer brièvement leur catégorie de droit au reste de la classe et d'expliquer pourquoi ils ont choisi un tel ordre de priorité.
8. Demandez aux élèves de rester dans leur groupe. Distribuez un exemplaire de *La Convention en langage clair et simple* (un exemplaire par élève). Donnez aux élèves du temps pour lire tout le document et pour remarquer l'ordre des droits. Demandez-leur de trouver la catégorie dont ils ont discuté dans leur groupe et de comparer l'ordre de priorité des droits dans la Convention à l'ordre de priorité qu'ils ont établi dans leur groupe.

## Discussion

1. Certains droits étaient-ils plus difficiles à catégoriser que d'autres? Si oui, lesquels et pourquoi?
2. Quels sont les principaux types de droit que la Convention semble protéger?
3. Semble-t-on avoir mis un accent plus prononcé sur certains droits que d'autres? Si oui, lesquels? Pourquoi croyez-vous cela?
4. Croyez-vous qu'on a oublié certains droits dans la Convention? Expliquez votre réponse.
5. Croyez-vous qu'on devrait donner la priorité à certains droits ou à certains types de droit ou que tous les droits sont tout aussi importants?
6. Selon vous, comment s'assure-t-on que les droits indiqués dans la Convention sont respectés dans votre école? Dans votre collectivité? Dans votre pays?
7. Croyez-vous que certains droits méritent une attention spéciale? Pourquoi?
8. Selon vous, comment le Canada peut-il s'assurer que tous les droits des enfants sont respectés?

## Prolongation

1. Quels droits prévus dans la Convention sont les plus à risque en situation d'urgence humanitaire (p. ex. tsunami au Japon, tremblement de terre en Haïti, inondations au Pakistan, conflits en Côte d'Ivoire, conflits en Libye, inondations en Louisiane, conflits au Darfour)? Pourquoi?
2. Selon vous, pourquoi les enfants sont-ils une préoccupation particulière en temps de crise? Quels droits prévus dans la Convention sont les plus importants à protéger en cas d'urgence humanitaire? Pourquoi?
3. Quelles mesures doit-on prendre pour s'assurer que les droits des enfants sont protégés en cas d'urgence humanitaire?

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Articles 42 à 54 : Entrée en vigueur et application

Ces articles se rapportent aux aspects administratifs liés à la mise en œuvre de la CDE.



### Article 1 : Définition d'un enfant

Tout être humain âgé de moins de 18 ans est considéré comme un enfant, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation nationale qui lui est applicable.



### Article 2 : Non-discrimination

Tous les droits valent pour tous les enfants, et les enfants doivent être protégés contre toutes formes de discrimination.



### Article 3 : L'intérêt supérieur de l'enfant

Dans toutes les décisions qui le concernent, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant les soins nécessaires à son bien-être lorsque ses parents, ou autres personnes légalement responsables de lui ne le font pas.



### Article 4 : Application des droits

L'État s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la Convention.



### Article 5 : Encadrement parental et développement des capacités de l'enfant

L'État s'engage à respecter les droits et les responsabilités des parents pour ce qui est d'encadrer l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Article 6 : Survie et développement

Tout enfant a un droit inhérent à la vie, et l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.



### Article 7 : Nom et nationalité

Tout enfant a le droit à un nom et à une nationalité, et a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

### Article 8 : Préservation de l'identité

L'État a l'obligation de préserver et, s'il y a lieu, de rétablir l'identité de l'enfant, y compris sa nationalité, son nom et ses liens familiaux.



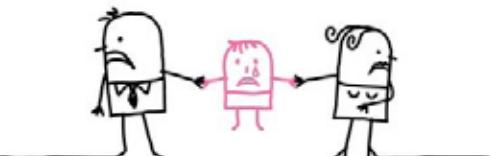
### Article 9 : Séparation des parents

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, à moins que cela ne soit pas dans son intérêt supérieur. L'enfant a le droit d'entretenir des relations avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'eux ou des deux.



### Article 10 : Réunification familiale

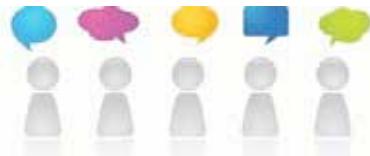
Les enfants et leurs parents ont le droit d'entrer dans un pays ou de le quitter aux fins de réunification familiale, et d'entretenir des relations.



### Article 11 : Déplacements et non-retours illicites

L'État a l'obligation de lutter contre l'enlèvement ou la garde forcée à l'étranger d'un enfant par l'un de ses parents ou un tiers.

## CARTES SUR LA CONVENTION



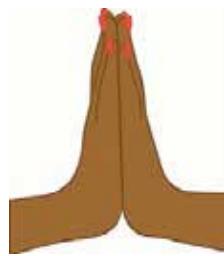
### Article 12 : L'opinion de l'enfant

Les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion, qui doit être prise en considération, sur les questions qui les touchent.



### Article 13 : Liberté d'expression

Les enfants ont le droit d'exprimer leur point de vue, d'être renseignés, et de partager des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières.



### Article 14 : Liberté de pensée, de conscience et de religion

Les enfants ont le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, sous réserve d'être guidés comme il convient par leurs parents.



### Article 15 : Liberté d'association

Les enfants ont le droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.



### Article 16 : Protection de la vie privée

Les enfants ont le droit à la protection contre les immixtions dans leur vie privée, leur famille, leur domicile ou leur correspondance, et contre les atteintes à leur honneur et à leur réputation.



### Article 17 : Accès à l'information

Les enfants doivent avoir accès à de l'information provenant de sources nationales et internationales. Les médias doivent privilégier les contenus qui sont bénéfiques pour les enfants, et écarter ceux qui leur sont nuisibles.

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Article 18 : Responsabilités parentales, traitements et la négligence

Les parents ont l'obligation commune d'élever leur enfant, et l'État s'engage à les aider à assumer cette responsabilité.



### Article 19 : Protection contre les mauvais traitements et la négligence

Les enfants doivent être protégés contre les mauvais traitements et la négligence. Les États s'engagent à offrir des programmes pour la prévention de la violence à l'endroit des enfants et le traitement de ceux qui en sont victimes.



### Article 20 : Protection des enfants sans famille

Les enfants sans famille ont droit à une protection spéciale et au placement qui leur convient, dans une famille ou dans un établissement pour enfants, selon leur origine culturelle.



### Article 21 : Adoption

Là où l'adoption est permise, elle doit se faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, sous la supervision des autorités compétentes, et doit être assortie de garanties pour l'enfant.



### Article 22 : Enfants réfugiés

Les enfants qui sont considérés comme réfugiés, ou qui cherchent à obtenir ce statut, ont droit à une protection spéciale.



### Article 23 : Enfants handicapés

Les enfants handicapés ont le droit d'accéder aux soins spéciaux, aux services d'éducation et de formation, qui les aideront à jouir d'une vie normale et décente, dans des conditions qui favorisent leur autonomie et leur intégration dans la société.

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Article 24 : Santé et services médicaux

Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, et de bénéficier de services médicaux. L'État met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, sur l'information de la population ainsi que sur la diminution de la mortalité infantile.



### Article 25 : Examen périodique du placement

Un enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour bénéficier de soins, d'une protection ou d'un traitement physique ou mental, a droit à un examen régulier de son placement.



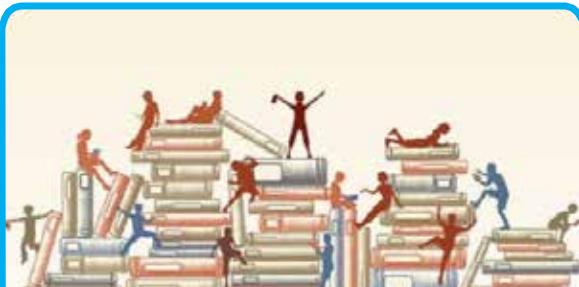
### Article 26 : Sécurité sociale

Les enfants ont le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris de l'assurance sociale.



### Article 27 : Niveau de vie

Les enfants ont droit à un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer un tel niveau de vie à leur enfant. L'État a, pour sa part, le devoir de veiller à ce que cette responsabilité soit remplie.



### Article 28 : Éducation

Les enfants ont le droit à l'éducation. L'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire pour tous. L'enseignement secondaire doit être accessible à tout enfant. L'enseignement supérieur doit être accessible à tous, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit être compatible avec la dignité et les droits de l'enfant.



### Article 29 : Buts de l'éducation

L'éducation de l'enfant doit favoriser l'épanouissement de sa personnalité, et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques. Les enfants doivent être préparés à devenir des citoyens actifs dans une société libre, et apprendre à respecter leur propre culture ainsi que celle des autres.

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Article 30 : Enfants des populations minoritaires ou autochtones

Les enfants membres d'un groupe minoritaire ont le droit d'avoir leur propre vie culturelle, de pratiquer leur religion et d'utiliser leur langue.



### Article 31 : Loisirs, activités récréatives et culturelles

Les enfants ont le droit au repos et aux loisirs; ils ont le droit de se livrer au jeu et de participer à des activités culturelles et artistiques.



### Article 32 : Travail des enfants

Les enfants ont le droit d'être protégés contre l'exploitation économique et de n'être astreints à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement. L'État fixe des âges minimums d'admission à l'emploi et prévoit une réglementation appropriée des conditions d'emploi.



### Article 33 : Toxicomanie

L'État doit faire le nécessaire pour protéger les enfants contre l'usage de drogues, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic de drogues.



### Article 34 : Exploitation sexuelle

L'État s'engage à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle, y compris aux fins de prostitution ou de production de matériel pornographique.



### Article 35 : Vente, traite et enlèvement

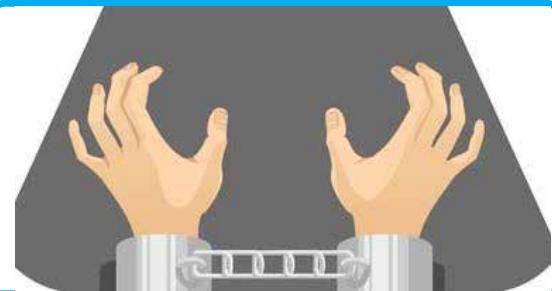
L'État s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

## CARTES SUR LA CONVENTION



### Article 36 : Autres formes d'exploitation

L'enfant a le droit d'être protégé contre les autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être qui ne sont pas traitées dans les articles 32, 33, 34 et 35.



### Article 37 : Torture et privation de liberté

Nul enfant ne doit être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans. Tout enfant privé de liberté a le droit d'avoir accès à l'assistance juridique et de rester en contact avec sa famille.



### Article 38 : Conflits armés

Les enfants âgés de moins de quinze ans ne doivent pas participer directement à un conflit armé. Les enfants qui sont touchés par un conflit armé ont droit à une protection spéciale et à des soins.



### Article 39 : Services de réadaptation

Les enfants qui ont été victimes d'un conflit armé, de torture, de négligence ou d'exploitation doivent recevoir le traitement qui convient pour favoriser leur rétablissement et leur réinsertion sociale.



### Article 40 : Administration de la justice

Les enfants qui ont des démêlés avec la justice ont droit à des garanties et à une assistance juridiques, ainsi qu'à un traitement qui soit de nature à favoriser leur sens de la dignité et qui vise à les aider à jouer un rôle constructif dans la société.



### Article 41 : Respect de normes plus élevées

Lorsqu'elles sont plus élevées que les dispositions de la présente Convention, les normes prescrites par les lois nationales et internationales au sujet des droits de l'enfant ont toujours préséance.

# ACTIVITÉ 4 – EST-CE JUSTE?

## Objectifs d'apprentissage

- Clarifier les idées des élèves au sujet de ce qui est juste et de ce qui est injuste.
- Présenter les notions de justice et d'injustice.

## Matériel

- Cartes *Est-ce juste?* (un paquet par équipe de deux; la moitié des équipes de deux reçoit un paquet et l'autre moitié reçoit un paquet différent)
- Ciseaux
- Colle
- Une grande feuille de papier (où l'on retrouve les colonnes « Juste », « Injuste » et « Incertain », une feuille pour chaque équipe de deux)

## Déroulement

- Placez les élèves en équipe de deux et demandez-leur de discuter de situations dans leur vie où il y avait quelque chose d'injuste. Demandez-leur de discuter de la raison pour laquelle ils croyaient que c'était injuste.
- Discutez en groupe-classe de ce qui rend quelque chose juste ou injuste.
- Distribuez un paquet de cartes *Est-ce juste?* à chaque équipe de deux personnes. Donnez un paquet à la moitié des équipes et l'autre paquet au reste des équipes.
- Demandez à chaque équipe d'élèves de lire les cartes *Est-ce juste?* ensemble, de les découper et de les placer dans les trois catégories suivantes :
  - JUSTE** - Situations où la personne a été traitée conformément à ses droits.

- INJUSTE** - Situations où l'on a peut-être empiété sur les droits de la personne.

- INCERTAIN** - Situations où les élèves ne sont pas certains.

- Demandez à chaque équipe d'élèves de se joindre à une autre équipe qui a un différent paquet de cartes *Est-ce juste?* Demandez-leur de s'entendre sur la catégorie dans laquelle ils placeraient chaque situation, puis de coller les cartes dans les colonnes sur la grande feuille de papier.

## Discussion

- Quels types de situations ont été jugés justes? Pourquoi?
- Quels types de situations ont été jugés injustes? Pourquoi?
- Comment peut-on prendre une situation injuste et la rendre juste?
- Quelles situations étaient difficiles à catégoriser? Pourquoi?
- Que peuvent faire les élèves, les enseignants, les gouvernements et les organismes pour s'assurer que les jeunes sont traités de façon juste?
- Que pouvez-vous faire lorsque vous voyez quelqu'un se faire traiter injustement?

## CARTES EST-CE JUSTE?

### Série A

Gina veut jouer au football avec un groupe de garçons à la pause, mais ils ne veulent pas la laisser jouer parce qu'elle est une fille. Est ce juste pour Gina?

Katie vient tout juste d'avoir 16 ans. Elle reçoit une allocation depuis l'âge de 10 ans. Lorsqu'elle a commencé à recevoir une allocation de 15 \$ par semaine, ses parents et elle ont décidé qu'elle mettrait 5 \$ dans un compte d'épargne pour ses études universitaires, 5 \$ dans un compte personnel à utiliser selon ses désirs, et 5 \$ dans un compte séparé pour des œuvres caritatives. Katie a dépensé l'argent de son compte personnel au cours des cinq dernières années et veut utiliser l'argent dans le compte pour ses études universitaires afin de contracter une assurance auto pour sa première année en tant que conductrice. Les parents de Katie lui disent que l'argent doit être utilisé pour ses études universitaires et qu'ils ne lui permettront pas de l'utiliser pour autre chose. Est ce juste pour Katie?

Ali a 10 ans et aime aller à l'école, mais sa famille a besoin qu'il trouve du travail et qu'il gagne de l'argent afin de les aider à nourrir ses frères et sœurs plus jeunes. Ali ne pourra pas terminer l'école primaire. Est ce juste pour Ali?

Marta n'a pas fait ses devoirs. À la pause, son enseignant lui demande de rester à l'intérieur pour faire ses devoirs. Est ce juste pour Marta?

### Série B

Lee vit dans un pays en guerre. Il est dangereux de se déplacer. Il ne peut pas aller à la clinique pour obtenir ses vaccins. Est ce juste pour Lee?

Chris n'aime pas l'école et ne veut plus y aller. Ses parents lui disent qu'il ne peut pas arrêter d'aller à l'école, car il n'a que 10 ans. Est ce juste pour Chris?

Rose et Tahira ont déménagé dans un nouveau pays et apprennent à parler une nouvelle langue. Parfois, elles parlent dans leur langue maternelle. L'enseignant leur demande d'arrêter et leur dit qu'elles doivent apprendre à parler comme toutes les autres personnes à l'école. Est ce juste pour Rose et Tahira?

Sue vit dans un pays où il est courant pour les femmes de manger en dernier et de manger le moins. Les femmes ont habituellement droit à ce qui reste lorsque les hommes ont terminé de manger. Les femmes font la majorité du gros travail, mais ne peuvent manger qu'environ la moitié des calories que mangent les hommes. Est ce juste pour Sue?